



Lettre de l'équipe municipale n°37



Séance du jeudi 7 décembre 2017 à 20h

Absents : Jacques VERNE (Procuration à Alain CHAPOT), Laëtitia ANDRE, Johan AUBANEL (Procuration à Joseph VOLAY).

La séance débute en présence de Monsieur Thomas GASSILLOUD, député, qui après sa permanence mobile dans notre commune, a accepté de répondre à quelques-unes de nos questions ; nous avons trouvé cette expérience très positive et espérons pouvoir la renouveler.



Mutualisation logiciel informatique en bibliothèque

La communauté de communes des Monts du Lyonnais a mis en place un logiciel commun pour le réseau des bibliothèques de son territoire et celles d'Yzeron et de Courzieu ; un coordinateur a été recruté et le logiciel DECALOG est en service. Cette mutualisation des moyens se concrétise par la signature d'une convention de partenariat.

La participation financière de notre commune s'élève à 182,07 € pour l'investissement du logiciel et à 650,40 € pour la maintenance annuelle prévisionnelle, soit la moitié du coût actuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil.



Utilisation du produit des amendes de police

Le conseil accepte la subvention de 5.000 € accordée par l'assemblée départementale au titre de la répartition du produit 2016 des amendes de police relative à la sécurité routière ; il est prévu d'utiliser cette somme pour l'aménagement du carrefour Saint-Roch.



Projet festival jeune public

A ce jour, le projet envisagé par les associations La Revole et La Fabrik n'a pas rencontré l'écho auprès des autres associations communales.

Le conseil décide de ce fait de ne pas donner une suite favorable.



Participation à l'investissement terrain football

La commune de Haute-Rivoire nous a sollicités pour une participation financière de 3000 € environ (calcul au prorata d'une moyenne de nombre de licenciés) pour les aider à financer des travaux complémentaires pour le stade de football synthétique réalisé récemment sur leur village, pour le club Haute-Brévenne Foot.

Après réflexions, le conseil décide de ne pas participer financièrement aux travaux (vote au scrutin secret : 13 votants : 12 voix Contre 1 voix Pour).



Assainissement « le Thivel »

Le projet d'investissement fait l'objet d'une discussion et d'un débat depuis plusieurs mois car le hameau du Thivel est situé en zone agricole ; la commune n'a donc aucune obligation d'assainir cette zone.

Cependant, la compétence assainissement devant être transférée en 2019 à la communauté de communes des Monts du Lyonnais, nous avons fait établir des chiffrages pour cette opération.

Les propriétaires ont été sollicités pour une participation égale à 30 % des travaux mais la décision de ne pas donner suite prise par un des propriétaires vu la conformité de son installation autonome, a remis en cause le projet.

Accepte-t-on d'engager l'opération pour 4 maisons au lieu de 5 ? La réponse de l'assemblée fut positive : vote au scrutin secret : 13 votants : 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 bulletin blanc.

Le conseil a validé le projet après un nouveau vote au scrutin secret (13 votants : 10 voix Pour, 2 voix Contre et un bulletin blanc) ; les propriétaires auront à signer une convention et à régler chacun à la fin des travaux une participation financière de 4.800 €.

Les travaux s'effectueront sur l'année 2018 après négociations et conventions à établir avec les propriétaires concernés pour le passage de la canalisation à installer.



Mutation de la licence IV

Un compromis de vente du fonds de commerce (bar-restaurant avec terrasse) ayant été signé entre Monsieur Michel NOUVELOT et Monsieur Jérôme TARDY, le conseil a été saisi du dossier pour la location des locaux communaux et la mutation de la licence IV appartenant à la commune.

Le bail commercial sera signé avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Accord est donné par le conseil qui procédera, avant la réouverture de l'établissement, à la mise aux normes obligatoire de l'accès aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite (le temps des travaux est estimé à environ 2 mois).



Tarifs 2018

Les tarifs qui restent inchangés sont :

- l'aide aux familles pour les enfants scolarisés en primaire qui fréquentent les centres de loisirs en relation avec le territoire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais : 4 € par jour et par enfant ; les familles concernées doivent fournir en mairie la facture acquittée et un relevé d'identité bancaire pour recevoir la subvention communale.
- la cotisation familiale annuelle pour l'accès à tous les services de la médiathèque 4 €
- les droits de place des forains pour la vogue, les locations de salles (tarifs visibles sur le site internet de la mairie) les concessions et cases du columbarium au cimetière.

D'autres tarifs évoluent :

- La participation forfaitaire à l'assainissement collectif (le droit de raccordement au réseau d'eaux usées) passe à 900 €.
- La redevance d'assainissement passe à 0,96 € le m³ avec un abonnement à 27 € pour 2018.



Travail des commissions communales et intercommunales

Syndicat des Eaux

Richard TRUCHET relate la dernière assemblée générale.

Une loi interdit à présent l'inspection des poteaux d'incendie, qui était faite bénévolement, par les pompiers ; elle sera effectuée par Suez qui sera chargera également de la vérification des débits de pression.

Sur l'ensemble du territoire des Monts du Lyonnais, il a environ 2 400 poteaux. La charge financière sera prise en charge par le syndicat des eaux et mutualisée sur les factures.

Une étude est en cours pour la mise en place de la télé-relève de nos compteurs.

Le marché de travaux a été reconduit pour une durée de 4 ans avec l'entreprise SOGEA.

SIVU des Rossandes

Alain CHAPOT et Christian RIVOIRE ont assisté à la dernière réunion de ce syndicat qui gère la station d'épuration intercommunale de Sainte-Foy-l'Argentière.

Un nouveau schéma directeur va être effectué. Le choix du bureau d'études sera fait en janvier. Il y a toujours des soucis avec les rejets de l'entreprise PROVOL.

Voirie

Pour le projet d'investissement « aménagement accessibilité et mise en sécurité rue du tonkin » (dernier dossier inscrit au contrat pluriannuel Département/ Commune), la commune a reçu un technicien de l'agence technique départementale ; La prise en charge financière par le Département du Rhône de la réfection en enrobé après les travaux sera certainement possible.

Par ailleurs, des relevés topographiques ont été réalisés et nous espérons que les bureaux d'études DUNES et M. PIONCHON nous fourniront rapidement une première ébauche de projet.

Conseil communautaire

Chantal YVOREL a assisté à la réunion du 28 novembre en suppléance de Christian RIVOIRE absent.

Plusieurs délibérations ont été adoptées (approbation tarifs sorties de ski et camping Hurongues, subvention pour la Ressourcerie, cession d'un bâti à Haute-Rivoire, cession d'un terrain à Saint-Martin-en-Haut, création d'une association pour le tourisme, engagement dans un Plan Climat Air Energie Territoriale...).

Une étude va être lancée pour la mise en place d'une station de recharge en gaz naturel pour les véhicules sur le territoire.

Les vœux du président de la CC-MDL auront lieu le 19 Janvier 2018 à 18 heures. La commune d'accueil sera certainement une des communes de la Loire qui rejoignent la communauté de communes au 1^{er} janvier.



Informations diverses

La chenille processionnaire est un nuisible dangereux pour les humains et les animaux ; elle possède des milliers de poils urticants qui sont la cause de réactions allergiques plus ou moins graves. Sur les animaux, les cas de nécroses de la langue sont fréquents. Ces chenilles installent leur nid sur les pins.

Nos employés communaux vont entamer une campagne d'échenillage sur nos arbres communaux à l'aide d'une nacelle.

En revanche pour les parties privées, nous demandons à chaque propriétaire concerné de faire également le nécessaire afin d'éviter la prolifération.

Vous pouvez soit couper la branche qui porte le nid, le détruire par brulage confiné (en vous protégeant pour éviter l'effet urticant) ou alors traiter avec des produits adéquats.



Médiathèque

La soirée du 1^{er} décembre a rassemblé une quarantaine de personnes qui ont été satisfaites par le spectacle conté « Kaléidoscope ».

Pour le projet « boîte à livres », nous avons des difficultés à trouver les « supports » ; les anciennes cabines téléphoniques sont introuvables ou hors de prix ; l'idée de cabane de jardin n'est pas très satisfaisante car elles sont sans luminosité extérieure. Nous cherchons

Pour l'instant une table avec des livres à disposition est sous la halle. Donc n'hésitez pas à aller feuilleter, prendre, rendre, en amener d'autres ...

Adressage

La réunion publique a réuni une petite trentaine de personnes qui ont pu découvrir leur nouvelle adresse, poser leurs questions ...

La pose des poteaux sera faite en début d'année par nos employés.

Bridages verts

Le département continuant son désengagement vis-à-vis de Rhône Insertion, les tarifs augmentent encore en 2018. Nous avons tout de même reconduit 2 semaines en janvier (avec un tarif préférentiel car c'est une période creuse) afin d'effectuer le faucardage et le broyage des roseaux de notre station d'épuration. Nous avons également réservé 2 semaines à l'automne pour l'élagage des haies en bordure des chemins communaux. Pour l'instant, le tarif reste encore moins élevé que l'intervention d'une entreprise extérieure.



Prochaine réunion

Elle aura lieu vendredi 12 janvier 2018 à 20h en mairie.



Avis de la mairie

En raison des congés de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé au public pour la semaine 52 (du 25 au 29 décembre 2017).

Pour les inscriptions sur la liste électorale, une permanence sera assurée samedi 30 décembre 2017 de 9 à 12h

Le conseil municipal vous souhaite de passer des bonnes fêtes de fin d'année



*Réalisation de la publication par la commission Informations
Lettre éditée et imprimée par la mairie*

Mairie

Ouverture secrétariat : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 18h30
Tél. 04.74.70.04.83. Courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

site internet de la mairie : www.saintgenislargentiere.fr

Médiathèque

Ouverture au public : mardi 13h30-15h30, mercredi 13h30-16h30,
jeudi 16h30-18h, vendredi 13h30-16h30, samedi 10h-12h15
Tél. 04.74.26.22.56 Courriel : mediathequestgenis@gmail.com

INFORMATIONS DIVERSES

Concours de belote

Le club de l'amitié organise son traditionnel concours de belote mercredi 27 décembre.

Rendez-vous à 14h à la salle des fêtes.

Toutes les doublettes sont primées et un casse-croûte est offert.

Demi-décade des classes en 3

Une réunion aura lieu à la maison de l'amitié vendredi 26 janvier 2018 à 20 h afin d'organiser au mieux ce moment de retrouvailles.

Contacts: Gilbert RIVOIRE au 06.10.53.75.89 ou Reynald JARJAVAL au 06.43.35.79.52

Collectes de sang

L'établissement français du sang nous a transmis le planning des collectes organisées en 2018 à Sainte-Foy-l'Argentière :

Mardi 2 janvier 16-19 heures

Mardi 3 avril 16-19 heures

Mardi 7 août 16-19 heures

Mardi 30 octobre 16-19 heures

Déchetteries de Saint-Martin-en-Haut et de Montrottier

Elles fermeront exceptionnellement à 12h30 samedi 23 décembre

Conciliateur de justice

Deux permanences auront lieu à la mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset les lundis 11 Décembre 2017 et 8 janvier 2018.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 04.74.70.50.19.

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne : litiges entre bailleurs et locataires, litiges de copropriétés, troubles du voisinage, litiges à la consommation, litiges entre personnes...

Sacs poubelles

La distribution aura lieu samedi 6 janvier 2018 au matin (voir le document joint).

Vœux de l'équipe municipale

Cette année, les vœux seront samedi 6 janvier 2018 à 17 heures (voir le document joint).